

Compte-rendu du Conseil Municipal

Mercredi 13 Mai 2014

Le Conseil Municipal s'est réuni le 13 mai 2014, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame BROCA-LANNAUD Marie-Thérèse, 1^o adjointe au Maire.

Monsieur PUYAL Jean-Pierre a été nommé secrétaire de séance

Présentation du projet du lotissement des Vallées par le bureau d'études TORRES & BORREDON

Après avoir présenté son bureau d'études Monsieur TORRES, illustrant ses propos de photos, plans et autres documents projetés sur écran, explique **le déroulement et le contenu de cette étude.**

3 phases ont été pensées. Avec pour la phase 1 les maisons de rue et une extension de 6 villas.

Les parcelles : 5 parcelles de 600 m² à 700 m² plus une parcelle de 1 000 m² (située au plus haut)

Bilan financier : l'équilibre financier sera trouvé sur les 2 tranches ; sur la 1^{ère} tranche, déficit de 30 000 € environ.

Coût total de la 1^{ère} tranche :

- 321 595,20 € avec options*
- 284 542,20 € sans options*

Répartition des postes d'assesseurs pour les élections européennes du 25 Mai 2014

Plages de 2 heures de 8h00 – 18h00

8h00 – 10h00 :	Madame BROCA-LANNAUD Marie-Thérèse, Messieurs LAPEYRE Bernard et LASSIS Henri ;
10h00 – 12h00 :	Madame FILLÄTRE Rachael, Messieurs NOVARINI Michel et PUYAL Jean-Pierre ;
12h00 – 14h00 :	Madame MESTRE Monique, Messieurs CAPERAN Paul et SANGAY André ;
14h00 – 16h00 :	Mesdames BRETTE-GARCIA Béatrice, ROIRAND Nathalie et SAPIN Isabelle ;
16h00 – 18h00 :	Madame BROCA-LANNAUD Marie-Thérèse, Messieurs NOVARINI Michel et LAPEYRE Bernard.

Résultat de la cour d'appel de Bordeaux dans l'affaire de Monsieur et Madame MOUTON / Commune de VALENCE-SUR-BAÏSE ; suite à donner

Madame BROCA-LANNAUD Marie-Thérèse donne une synthèse qui découle des seuls documents transmis dans le dossier et reçus de la Cour Administrative d'Appel de Bordeaux et d'une lettre de l'expert mandaté par le Tribunal Administratif de Pau.

La commune est aujourd'hui devant un fait accompli, l'arrêt de la Cour Administrative d'Appel de Bordeaux dans son ordonnance a décidé d'annuler le jugement administratif de Pau et condamné la Commune à verser aux époux MOUTON une indemnité de 80 000 €.

Elle précise que la Commune peut aller en cassation. Dans ce cas l'assurance ne prend pas les frais d'avocat ; on ne peut pas revenir sur cette rupture de canalisation car le Tribunal Administratif de Pau a tranché. La commune doit faire les travaux.

D'autant que le talus supporte une voie publique ; dans ce cas la jurisprudence est constante : un talus qui soutient la chaussée est une dépendance du domaine public et donc la Commune est responsable.

Aujourd'hui, un devis pour les travaux a été demandé à l'entreprise SAS TOUJA car nous devons faire les travaux puisque la Commune est condamnée.

Pour payer ces travaux Mme BROCA-LANNAUD demande d'acter le principe d'un prêt.

VOTE :

OUI à l'unanimité.

Mme BROCA-LANNAUD pose la question : **Doit-on aller en cassation ?**

VOTE

NON à l'unanimité

Travaux d'électricité à l'église d'Ampeils

Lors du vote du budget, des crédits ont été ouverts pour engager des travaux de réfection électriques au regard du danger existant à l'église d'Ampeils pour un montant de 3 963.66 €.

Madame BROCA-LANNAUD Marie-Thérèse propose qu'une demande de subvention soit faite à différents organismes, Conseil Général, DRAC et au titre du patrimoine rural non protégé.

VOTE

Accepté à l'unanimité

Chemin piétonnier reliant le château d'eau au supermarché

Lors du vote du budget, des crédits ont été ouverts pour engager la réalisation d'un chemin piétonnier entre le rond point du château d'eau et le rond point du supermarché pour un montant de près de 60 000 €.

Madame BROCA-LANNAUD Marie-Thérèse propose qu'une demande de subvention soit faite à différents organismes, Etat, Conseil Général, Conseil Régional et une demande de fonds de concours à la Communauté de Communes de la Ténarèze.

VOTE

Accepté à l'unanimité

Reconduction de partenariat avec la radio DFM 930

DFM 930 propose la reconduction de partenariat afin que les associations profitent de ce service. Il leur sera pour cela retenu une participation de 20 € sur la subvention qui leur est allouée.

VOTE

Accepté à l'unanimité

Compte-rendu des commissions

M. NOVARINI Michel : Voirie.

Aménagement de l'aire des camping-cars.

Il a été arraché de deux arbustes afin de dégager la visibilité ; on constate depuis la réalisation de ces travaux que le bus de ramassage scolaire revient sur cette aire près de l'abribus.

Mme BROCA-LANNAUD lit une lettre émanant de l'association Cavéa (Club d'Animation Valencien et d'Expression artistique) proposant que le Conseil Municipal soit représenté à leur Conseil d'Administration par un conseiller municipal.

Mme BRETTE-GARCIA Béatrice accepte d'être la représentante du Conseil Municipal.

M. LAPEYRE dit qu'il y a au lotissement des Caboussets un problème à régler : le chemin passe sur la propriété de Mme PASSONI Régine et que depuis longtemps il a été promis un échange de terrain. M. LAPEYRE a rendez-vous vendredi pour en discuter avec les propriétaires

Questions diverses

M. LASSIS Henri dit qu'une visite de la commission de sécurité a eu lieu à l'Oustal (Centre d'hébergement) le 30 avril 2014. Jusqu'alors il y avait de leur part un avis défavorable. La commission a donné un mois pour régulariser l'alarme incendie.

Pas de contrat de maintenance (annulé en 2013)

Nous avons choisi la société SECURIS.

La séance est levée à 21 H 20